



Article 1 : ORGANISATEUR

Numaterra est organisateur des événements Rallye Express.

Article 2 : HORAIRES ET LIEU DE DEPART ET ARRIVEE

La compétition se déroulera sur la commune d'Angers dans le Maine et Loire, le samedi 05 avril 2025. L'accueil des participants se fera dès 9h00. Le briefing de départ se fera à 9h15. La présence de toutes les équipes y est impérative. Pour le respect de la bonne organisation, tout retard de plus de 5 minutes provoquera la disqualification de l'équipe sans possibilité de prétendre à un remboursement.

Le Rallye Express se déroulera en partie dans le centre-ville et dans d'autres villes du département. Les destinations à rejoindre seront découvertes au fur et à mesure de la journée. Certaines destinations optionnelles permettront aux équipes qui les rejoignent de marquer des points complémentaires.

L'arrivée du Rallye Express se fera à 17h30 maximum. S'en suivra le comptage final des points et la remise du prix.

Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Nombre d'inscriptions limité

Les inscriptions aux Rallye Express sont limitées à 20 équipes maximum. **3.2. Composition des équipes**

Chaque équipe est composée de deux ou trois participants.

3.3. Date des inscriptions

Les inscriptions commenceront dès le 05 octobre 2023 et seront ouvertes jusqu'à 48 heures avant le Rallye Express.

3.4. Procédure d'inscription

Aucune inscription ne se fera sur place. Celle-ci devra être effectuée selon les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous. Les personnes non inscrites ne seront pas admises au Rallye Express.

3.5. Age minimum

L'inscription est possible à partir de 16 ans selon les conditions de l'article 4.



3.6. Tarif

Chaque participant devra verser la somme de 95 euros TTC (déjeuner inclus) au plus tard la veille du Rallye Express.

Article 4 : PROCEDURE D'INSCRIPTION

4.1. Validation de la procédure

d'inscription L'inscription est validée après

réception :

- D'un bulletin d'inscription dûment complété,
- D'une décharge de responsabilité complétée et signée,
- Du règlement de la somme de 95 euros TTC par participant,
- Avoir lu et accepté le présent règlement,
 - La réception d'une autorisation parentale pour les mineurs (entre 16 et 18

ans), 4.2. Formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription se trouve notamment sur le site internet de Numaterra

: <https://www.numaterra.fr/rallye-express>

<https://www.numaterra.fr/rallye-express/sinscrire> ou sur

protiming. 4.3. Autorisation parentale pour les mineurs (entre 16

et 18 ans)

Une personne mineure ne pourra participer que s'il communique une autorisation parentale et s'il est accompagné d'un participant majeur.

Un formulaire d'autorisation parentale est mis à disposition sur le site internet, au bas de la page : <https://www.numaterra.fr/rallye-express/sinscrire>.

4.4. Décharge de responsabilité

Tout participant devra compléter et signer une décharge de responsabilité au plus tard le jour du départ. Un formulaire est mis à disposition sur le site internet, au bas de la page : <https://www.numaterra.fr/rallye-express/sinscrire>.



4.5. Présentation d'une carte d'identité, permis de conduire, ou passeport le jour de l'évènement

Le jour de l'évènement, chaque participant devra présenter sa carte d'identité/permis de conduire ou passeport à l'organisation.

Article 5 : ANNULATION / CHANGEMENT / DÉSISTEMENT

5.1. Annulation par l'organisation

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'un des événements à tout moment :

- En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en péril l'organisation du Rallye Express ou la sécurité des participants,
- Si le nombre de participants est inférieur à 15 équipes.

Dans ce deuxième cas, l'organisation s'engage à prévenir à minima 48 heures avant le début du Rallye Express. Dans ces cas, un remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé et une nouvelle date sera proposée.

5.2. Changement des épreuves

L'organisation se réserve le droit de changer à tout moment les épreuves du Rallye Express. Un changement d'épreuve n'entraîne pas le remboursement des frais d'inscription.

5.3. Désistement

En cas de désistement de la part d'un participant ou d'une équipe plus d'un mois avant l'évènement, les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 80€/participant. En cas de désistement de la part d'un concurrent ou une équipe moins d'un mois avant l'évènement, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : PARKING

Aucun parking spécifique n'est prévu.

Article 7 : DEJEUNER

Dans le cadre du Rallye Express, le déjeuner sera offert aux participants. Celui-ci sera notamment composé d'un repas, d'un dessert et de boissons. Les participants ayant des contraintes alimentaires/allergies particulières devront le signaler à l'organisation au moins 1 semaine avant l'épreuve (contact@numaterra.fr).



Article 8 : DOSSARDS

Chaque participant se verra offrir un foulard de couleur et un dossard qui définira son appartenance à l'équipe. Il sera impératif de garder le foulard tout au long de la journée.

Article 10 : LE PRINCIPE DU RALLYE EXPRESS

10.1 Marquer le plus de points

Les participants auront différentes feuilles de route tout au long de la journée. Ces feuilles indiqueront des lieux à rejoindre et des défis à réaliser. Certains lieux seront obligatoires et d'autres seront facultatifs (mais permettront de gagner des points).

Les lieux visités et les défis réalisés permettent de gagner des points. A l'arrivée, le cumul des points permettra de déterminer le classement des équipes.

En cas de retard sur l'une des étapes, des pénalités pourront être attribuées aux équipes concernées.

10.2 Téléphone obligatoire

Il est demandé à chaque équipe d'avoir un téléphone portable chargé pour la journée car il permettra de prendre quelques photos, chercher plus facilement des indices et surtout joindre l'organisation en cas de problème.

10.3 Principe de l'autostop

Au cours du Rallye Express, il est interdit de payer pour bénéficier d'un moyen de transport (bus, tramway, taxi, etc.). Les participants s'engagent à « jouer le jeu » de l'autostop en ne faisant pas appel à des connaissances pour les aider.

Le concept de stop pendant l'événement est entendu au sens large d'un piéton qui arrête un véhicule quel qu'il soit pour lui demander de le transporter gratuitement.

10.4 Priorité sécurité

Les routes ne sont pas bloquées à la circulation et les participants ne sont pas prioritaires. En cas de problème au cours du Rallye Express (retard, perdu, pas de voiture, etc.), le participant s'engage à appeler ou envoyer un sms à l'organisation en précisant le nom de l'équipe.



Les organisateurs se réservent le droit d'aller chercher une équipe qui arriverait trop tardivement.

Article 11 : SECURITE

Conditions à retrouver sur la décharge de responsabilité.

Article 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est strictement interdit au participant de grimper sur des édifices publics, de piétiner les parterres de fleurs ou les pelouses publiques.

Pour préserver le fragile environnement traversé, les déchets devront être jetés dans les poubelles publiques.

Article 13 : RESULTAT ET RECOMPENSE

L'esprit du Rallye Express est avant tout de vivre une aventure originale et ludique.

Un classement est établi pour renforcer le côté challenge de ceux qui voudront jouer la victoire. Dans ce sens, un classement par point sera réalisé à l'issue du Rallye Express. La première équipe remporte le trophée Rallye Express.

Article 14 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'Organisateur à fixer, reproduire, modifier et utiliser leur image dans le cadre du site web de l'Événement ou de tout autre document promotionnel ou d'information.

La présente autorisation est consentie pour tous supports connus et à connaître, pour le monde entier et pour toute la durée des documents promotionnels ou d'information.

Les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sur le site doivent le faire savoir à l'organisation par mail : contact@numaterra.fr ou sur la décharge de responsabilité.

Article 15 : ASSURANCE

Il appartient à chaque participant de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Article 16 : TENUE VESTIMENTAIRE



Les participants doivent porter une tenue adaptée à la marche et prévoir des tenues pour faire face aux aléas climatiques (parapluie, kway, tenue chaude, etc.). Les vêtements de couleurs vives sont à privilégier pour améliorer la visibilité lors de l'autostop. Le participant peut également se munir d'éléments du type caméra ou appareil photo.

Article 17 : RESPONSABILITE

Le participant renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de la société.

Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la participation aux événements.

Article 18 : CNIL – DONNÉES PERSONNELLES

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Cette demande doit être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

Numaterra – 71bis Rue de la Mairie – 37520 LA RICHE.